

## 2 100 personnes protégées

L'UDAF des Deux-Sèvres, qui accompagne près de 2 100 personnes protégées, précise les actions qu'elle met en œuvre en leur faveur.



L'Union départementale des associations familiales joue un rôle clé auprès des majeurs protégés. PHOTO: UDAF DES DEUX SÈVRES

**T**ouchées par la maladie, le handicap, la perte d'autonomie ou victime d'un accident de la vie, certaines personnes sont vulnérables. Survient alors la mise en place d'une mesure de protection : des tiers habilités (un juge et un mandataire à la protection des majeurs) interviennent dans la vie personnelle et/ou financière d'un homme ou d'une femme.

L'UDAF (Union départementale des associations familiales) des Deux-Sèvres accompagne cette année près de 2 100 personnes en curatelle, en tutelle ou en sauvegarde de justice. Le pôle Protection juridique de l'UDAF des Deux-Sèvres met en œuvre des mesures de protection des majeurs ordonnées par les tribunaux de Niort et de Bressuire (ou hors département) et exerce des missions d'information et de soutien aux tuteurs familiaux.

En 2013, l'UDAF mettait en place un Conseil des majeurs (CDM) dont les attributions s'apparentent aux Conseils de vie sociale (CVS) existant dans les établissements médico-so-

ciaux comme les maisons de retraite ou les Maisons d'accueil spécialisées.

### Des réunions à Niort et à Thouars

Depuis 2021, le CDM est constitué de deux groupes d'une quinzaine de personnes chacun, qui se réunissent à Niort ou à Thouars. Ces deux CDM permettent de rapprocher les espaces de discussions collectives de leur secteur d'habitation. Sources d'inspiration, gages de qualité de service, ils sont très simplement des lieux où les majeurs peuvent s'exprimer pour eux-mêmes ou leurs proches.

Dans le cadre de la journée portes ouvertes de l'UDAF le 30 septembre 2022, les membres des CDM se sont mobilisés au siège à Niort et à l'antenne de Bressuire pour expliquer aux visiteurs le fonctionnement de leur groupe.

A cette occasion, dans une salle à Niort dédiée à la Protection juridique des majeurs, l'exposition des œuvres de Claude Le Floch, majeur

protégé et artiste reconnu localement, a rencontré un vif succès.

En parallèle, les membres des CDM ont travaillé à la création de A à Z de leur journal, « Trait d'union - Le droit de savoir ». Le premier numéro, disponible depuis le 10 novembre, sera distribué à tous les majeurs protégés suivis par l'UDAF.

De plus, dans la dernière revue de l'UNAF (Union nationale des associations familiales) « Réalités familiales » consacrée aux « Majeurs protégés citoyens », des reproductions d'œuvres de Claude Le Floch et de Luc Girard également artiste et majeur protégé, tous deux suivis par l'UDAF, illustrent ce numéro.

Enfin, un article est consacré à l'exemple des CDM de l'UDAF des Deux-Sèvres, labellisé

« Acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux engagés en démocratie en santé » en 2020, à la suite de l'appel à projets lancé par l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine.